

L'an deux mil vingt, le vendredi 28 février 2020 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Montmacq, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Rémy CUELLE, Maire.

Présents : Mrs Mmes ; Rémy CUELLE ; Daniel DUCROQUET, Christine LEHEUTRE ; Hervé LE DROUMAGUET ; Colette ZIRRELLI ; Maryse VOITANT ; Vincent FABRE ; Thierry MERLE ; Isabelle ORRIERE ; Sandra SAVIGNI ; Annette HILD ; Philippe AIMÉ ; Lucile DELASALLE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS : Mme Sandrine LEPINE, excusée qui a donné pouvoir à Madame Colette ZIRRELLI ; Mme Angélique CLERET, excusé qui a donné pouvoir à Monsieur Remy CUELLE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Colette ZIRRELLI.

Convocation du : 21/02/2020 **Affichage convocation** : 21/02/2020.

affichage délibération 06/03/2020.

Conseillers en exercice : 15 **Présents** : 13 **Votants** : 15 votants (dont 02 pouvoirs)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Le compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2019 est approuvé.

➤ **Le compte administratif (CA) de la Commune, exercice 2019** :

Le CA de la commune a été approuvé par le Conseil Municipal. Les résultats définitifs s'élèvent en investissement à 646 518,91€ et en fonctionnement à 574 207,73€.

➤ Le compte de gestion 2019 de la Commune effectué par le receveur municipal a été approuvé.

➤ **Le compte administratif (CA) du service public de l'eau, exercice 2019** :

Le CA du service public de l'eau a été approuvé par le Conseil Municipal. Les résultats définitifs s'élèvent en investissement à 36 067,03€ et en fonctionnement à 35 608,52€.

➤ Le compte de gestion 2019 du service public de l'eau effectué par le receveur municipal a été approuvé.

➤ L'affectation du résultat du CA 2019 et le budget primitif 2020 du service public de l'eau ont été votés par le Conseil Municipal.

➤ **Achat d'un barrage de sol gonflable :**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EUROSORB qu'il a reçu concernant l'achat d'un barrage de sol gonflable afin de répondre à d'éventuelles inondations. Celui-ci s'élève à 13 117 euros.

Le Conseil municipal a décidé de faire l'acquisition de ce barrage à l'entreprise EUROSORB pour un montant de 13 117 euros. Des dossiers de demandes de subventions ont été envoyés au Conseil Départemental de l'Oise et à la DETR.

➤ **Remplacement borne à incendie :**

Monsieur le Maire présente le devis de la SAUR qu'il a reçu concernant le remplacement d'une borne à incendie – rue de Maréchal Joffre. Celui-ci s'élève à 2 538.25 €

Le Conseil Municipal a décidé de retenir la SAUR pour un montant de 2538.25 euros HT. Des dossiers de demandes de subventions ont été envoyés au Conseil Départemental de l'Oise et à la DETR.

Divers :

Monsieur LE DROUMAGUET informe le conseil municipal qu'un devis a été effectué pour effectuer la pose d'un défibrillateur sécurisé devant la mairie.

Monsieur DUCROQUET explique à l'assemblée qu'il serait nécessaire d'acheter une tondeuse sur coussin d'air pour entretenir les allées du cimetière récemment refaites.

**Délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre ;**

**Le Maire,
Rémy CUELLE**

